

Annexe 7 - Localisation des zones calmes sur le territoire de Marne-et-Gondoire



Qu'appelle-t-on zones calmes ?

Définition de l'article L572-6 du Code de l'environnement : « *Espaces extérieurs remarquables par leur faible exposition au bruit, dans lesquels l'autorité qui établit le plan souhaite maîtriser l'évolution de cette exposition compte tenu des activités humaines pratiquées ou prévues* »

Sont a priori concernés les espaces ruraux type espaces naturels protégés, les zones de loisirs et de ressourcement (promenades, itinéraires modes doux,...), mais aussi des espaces urbains de qualité (parcs, jardins...) sur lesquels une **politique volontariste de conservation, voire d'amélioration** avec des engagements et un suivi pourrait être conduite.

Comment sont déterminées les zones calmes ?

Le choix de zones calmes à protéger et conserver doit être abordé sur la base de critères en relation avec les thématiques suivantes :

Thématique	Questions / Critères
Eléments réglementaires	S'agit-il déjà d'une zone reconnue pour son intérêt environnemental et patrimonial, d'un espace à protéger (zones de type Natura 2000, ZNIEFF, ZICO, SIC, ZPPAUP...) ? Figure-t-elle dans le PPEANP ?
Environnement physique	Dans quelle mesure le site peut être qualifié de « calme », au regard des caractéristiques sonores physiques de l'espace ? seuil de 55 dB(A) en Lden ?
Morphologie urbaine et fonctionnalité	Le site est-il dédié à une fonction « calme », présente-t-il une ambiance sonore particulière remarquable? Facteurs favorables : présence d'éléments naturels (arbres, eau), d'équipements publics comme les bancs et les poubelles (propreté), voire les jeux d'enfants et aires de pique-nique
Accessibilité et lisibilité	Les interactions entre le site et son environnement donnent-elles à voir et à vivre un espace « calme » ?
Ressentis, usages et pratiques	Le site est-il ressenti comme « calme » par ses usagers et/ou ses habitants proches?

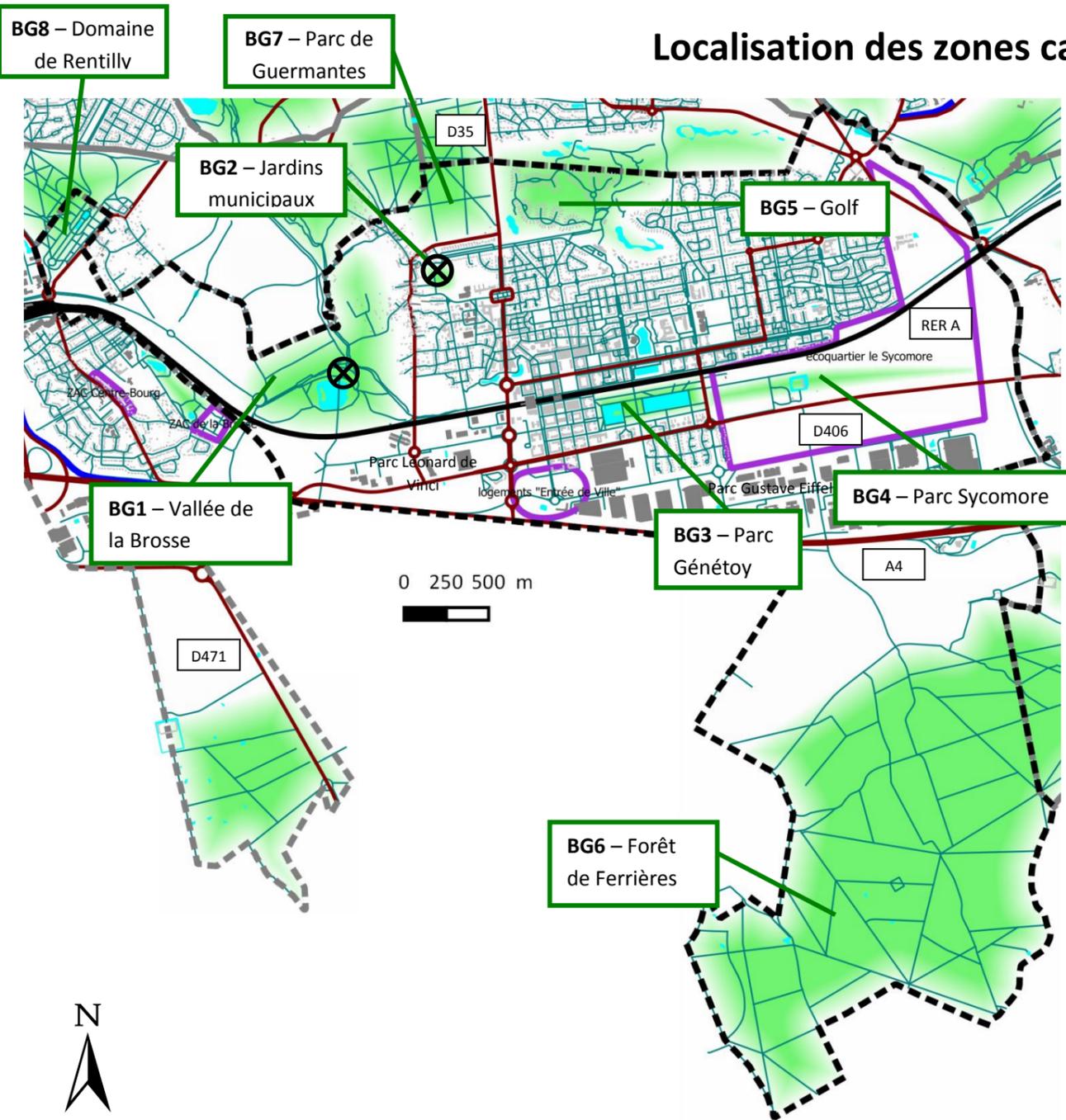
La détermination des zones calmes passe tout d'abord par une exploitation de la cartographie du bruit, des documents d'orientation et d'urbanisme existants, notamment le SCOT, les plans de zonage des PLU des communes et le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP).

Les communes sont ensuite interrogées sur les sites qu'elles souhaiteraient préserver, puisqu'une **démarche d'instauration de « zone calme » demande avant tout un réel engagement communal.**

Remarques :

Les niveaux de bruit sont indiqués à titre indicatif, ils sont rattachés à des conditions particulières (saison, horaire, météo...) et peuvent donc fluctuer en cours de journée et d'année.

Localisation des zones calmes - Commune de Bussy-Saint-Georges



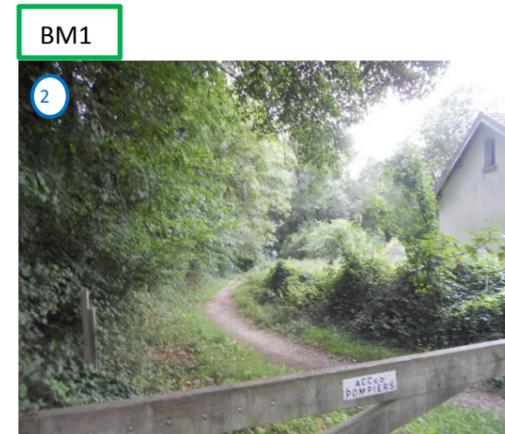
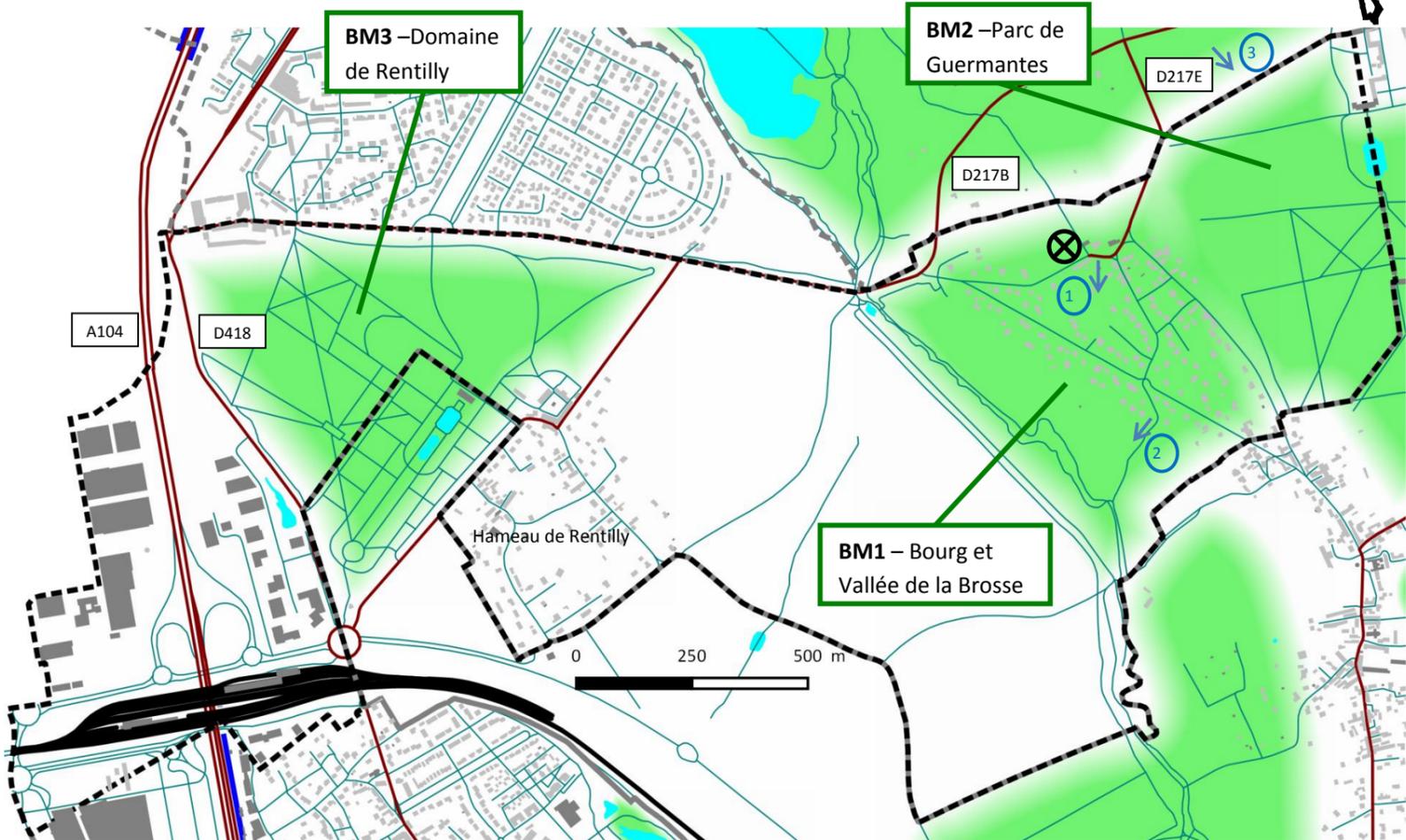
BG6 – Forêt de Ferrières

- Zone calme
- Limite commune concernée
- Bâti sensible
- Bâti non sensible
- projets urbains (en cours ou en projet)
- ICPE ou activité bruyante
- Protection acoustique existante
- Mesure de bruit réalisée



n° zone	nom zone	cadre réglementaire	description de la zone	environnement sonore	conclusion
BG1	Vallée de la Brosse	zone N du PLU, une partie en bois classé. Protection au titre de la loi Paysage et du Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF)	Etang de la Broce, prairie, vergers	rumeur autoroutière perceptible, passage trains, avions. Environ 45 dB(A) (mesure vers 17h30)	Bien que les niveaux sonores restent modérés, l'environnement sonore est moins satisfaisant que le cadre visuel.
BG2	Jardins municipaux	zone Nj du PLU	jardins	calme, bruit aérien léger. Environ 45 dB(A) (mesure vers 17h)	L'environnement sonore, les aménagements et l'usage sont en adéquation.
BG3	Parc Généttoy	zone UP du PLU	bassin, promenade, parcours santé	calme, passages de voiture sur la RD5, de RER	L'environnement sonore, les aménagements et l'usage sont en adéquation.
BG4	Parc Sycomore	zone NP du PLU	parc inclus dans la ZAC du Sycomore. Equipements sportifs.	bruits à dominante urbains (skate parc)	L'environnement sonore, les aménagements et l'usage sont en adéquation pour ce parc orienté "sportif".
BG5	Golf	zones UE et PL + Espace Paysager à Valeur Patrimoniale (EPVP)	golf et habitat pavillonnaire	zone paisible	L'environnement sonore, les aménagements et l'usage sont en adéquation.
BG6	Forêt de Ferrières	zone N du PLU, bois classé	espace boisé, sentiers de promenade	bruits de forêts, environnement calme	L'environnement sonore calme est en adéquation avec la volonté de préservation de la zone.
BG7	Parc de Guermantes	zone N du PLU, bois classé	espace boisé, sentiers de promenade	bruits de forêts, environnement calme	L'environnement sonore, les aménagements et l'usage sont en adéquation.
BG8	Domaine de Rentilly	Zone Nh du PLU	parc, bassins, organisation d'évènements culturels	environnement sonore calme	L'environnement sonore, les aménagements et l'usage sont en adéquation.

Localisation des zones calmes - Commune de Bussy-Saint-Martin



- Zone calme
- Limite commune concernée
- Bâti sensible
- Bâti non sensible
- projets urbains (en cours ou en projet)
- ICPE ou activité bruyante
- Protection acoustique existante
- Mesure de bruit réalisée

n° zone	nom zone	cadre réglementaire	description de la zone	environnement sonore	conclusion
BM1	Bourg et Vallée de la Brosse	zones UA et UC	bourg situé sur le coteau, habitat pavillonnaire de faible densité, sentiers de randonnée	rumeur de circulation routière continue sur le coteau à environ 47-50 dB(A) (mesure vers 17h30), dépendante des conditions de vent.	Bien que les niveaux sonores restent faibles et qu'il ressorte de l'environnement visuel une impression de calme, la rumeur de circulation routière peut s'avérer gênante.
BM2	parc de Guermantes	espaces boisés classés et inclus dans le PPEANP. Parc classé aux monuments historiques	sentiers de randonnée, parc du château	environnement sonore calme	L'environnement sonore, les aménagements et l'usage sont en adéquation.
BM3	Domaine de Rentilly	inclus dans le PPEANP. Zone N du PLU	parc, forêt, sentiers de promenade	environnement sonore calme	L'environnement sonore, les aménagements et l'usage sont en adéquation.

Localisation des zones calmes - Commune de Carnetin



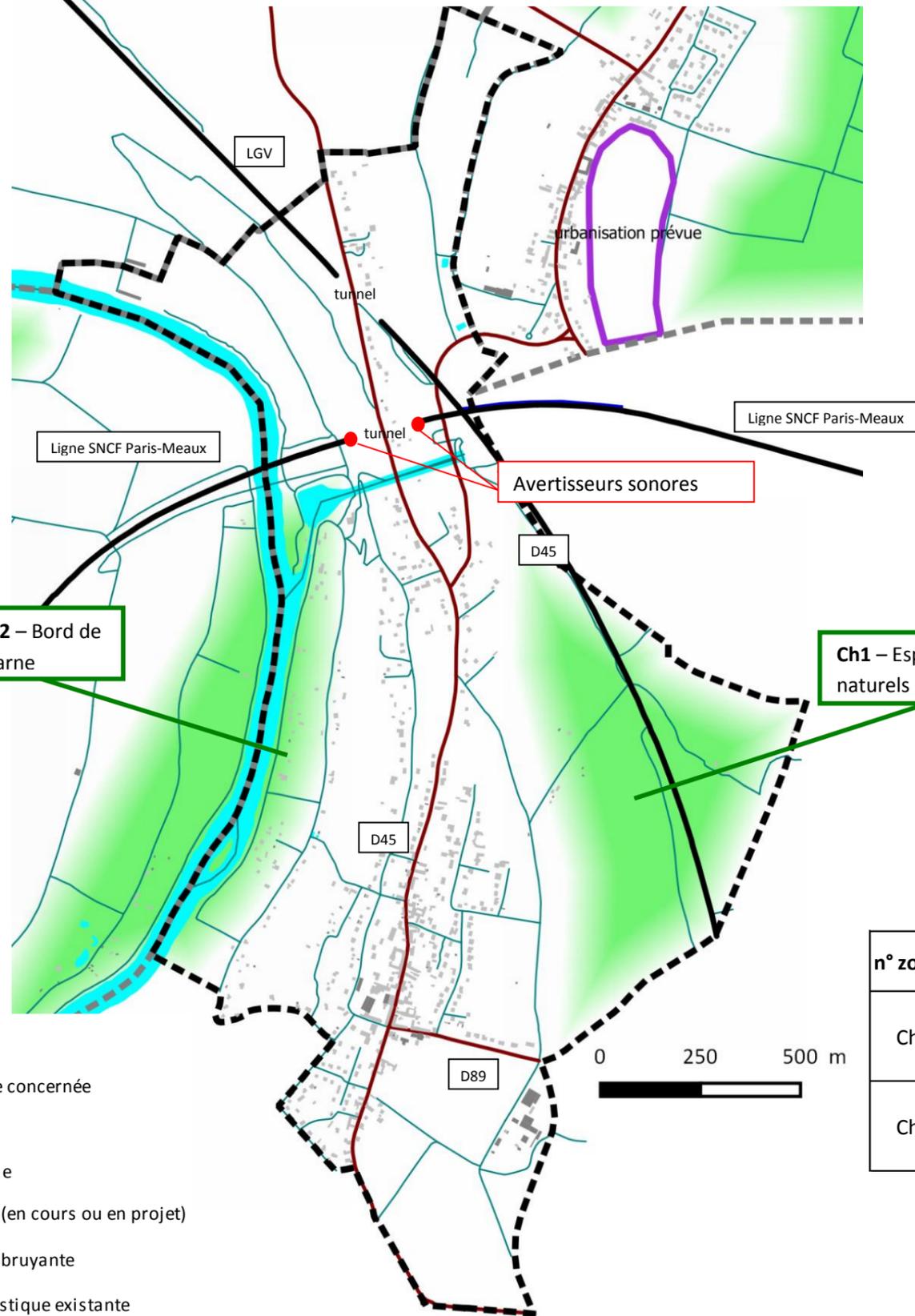
Ca1 – Vallon de l'entonnoir



- Zone calme
- Limite commune concernée
- Bâti sensible
- Bâti non sensible
- projets urbains (en cours ou en projet)
- ICPE ou activité bruyante
- Protection acoustique existante
- X Mesure de bruit réalisée

n° zone	nom zone	cadre réglementaire	description de la zone	environnement sonore	conclusion
Ca1	Vallon de l'entonnoir	inclus dans le PPEANP	vaste zone naturelle. Espaces boisés et agricoles. Chemins de randonnée dont le GR14 le long de la Dhuyz.	très calme, oiseaux, environ 35-37 dB(A) (mesure vers 11h). Faible rumeur de l'A104 suivant le vent. Environ 45 dB(A) aux passages d'avion.	L'environnement sonore très calme est en adéquation avec la volonté de préservation de la zone. Attention cependant à la problématique quads, moto cross...

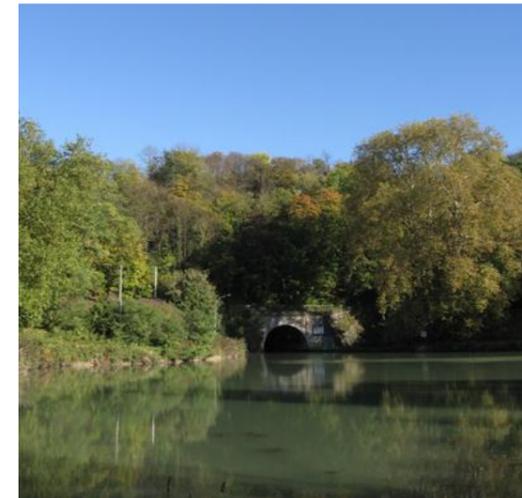
Localisation des zones calmes - Commune de Chalifert



Ch1



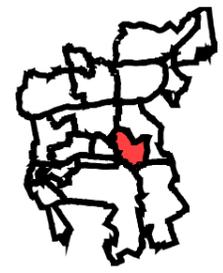
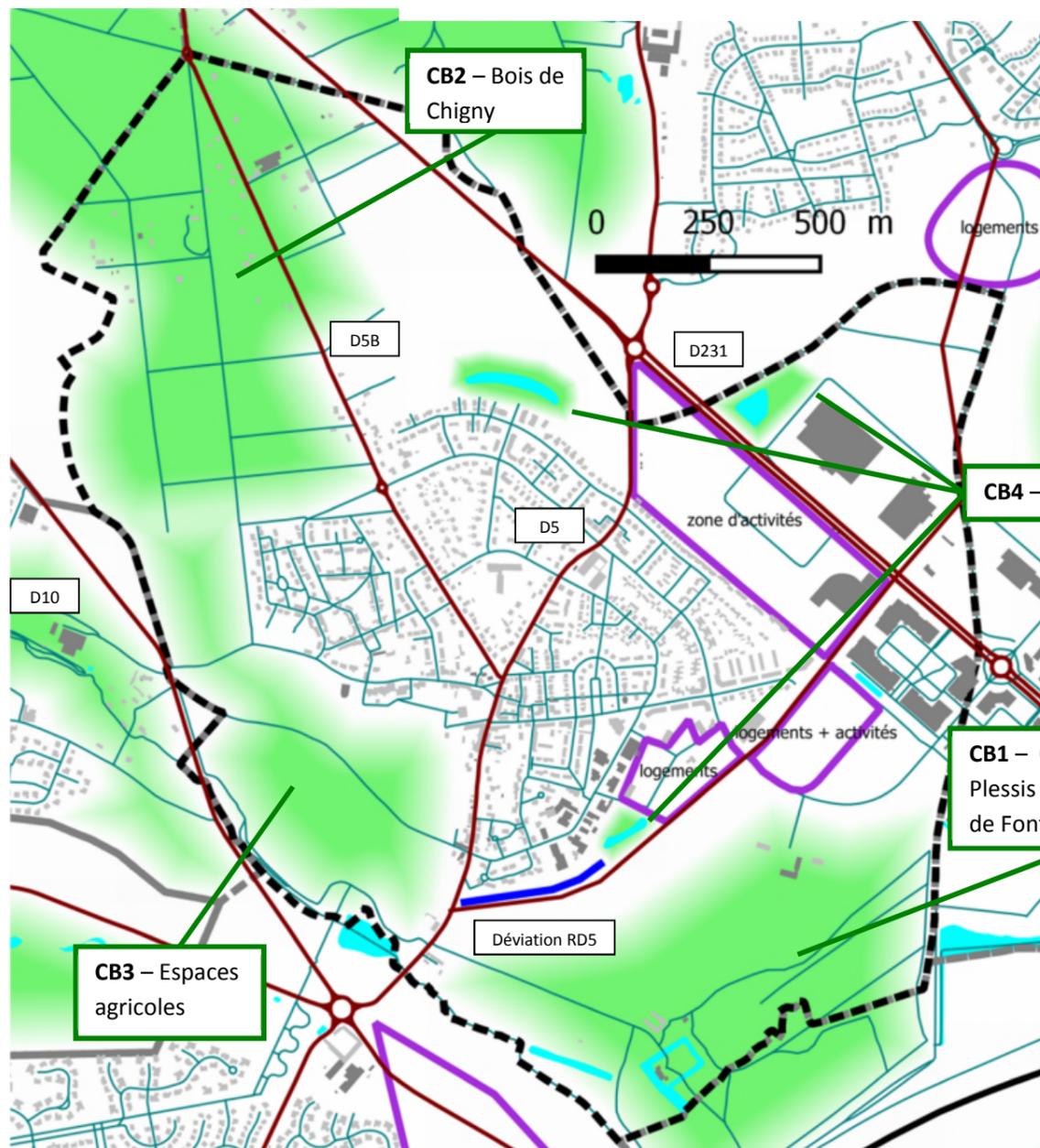
Ch2



- Zone calme
- Limite commune concernée
- Bâti sensible
- Bâti non sensible
- projets urbains (en cours ou en projet)
- ICPE ou activité bruyante
- Protection acoustique existante
- Mesure de bruit réalisée

n° zone	nom zone	cadre réglementaire	description de la zone	environnement sonore	conclusion
Ch1	Espaces naturels et agricoles	incluse dans le PPEANP zones N dans le PLU et bois classés	zones agricoles, espaces boisés...	calme hors passages LGV	Volonté de la commune de préserver l'environnement sonore calme existant sur la commune.
Ch2	Bords de Marne	incluse dans le PPEANP zones N dans le PLU et bois classés	espaces boisés, quelques habitations, bords de Marne, écluse et tunnel de Chalifert	environnement sonore calme	

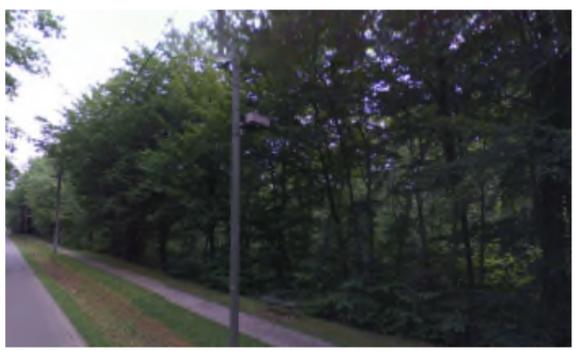
Localisation des zones calmes - Commune de Chanteloup-en-Brie



CB1



CB2



CB3



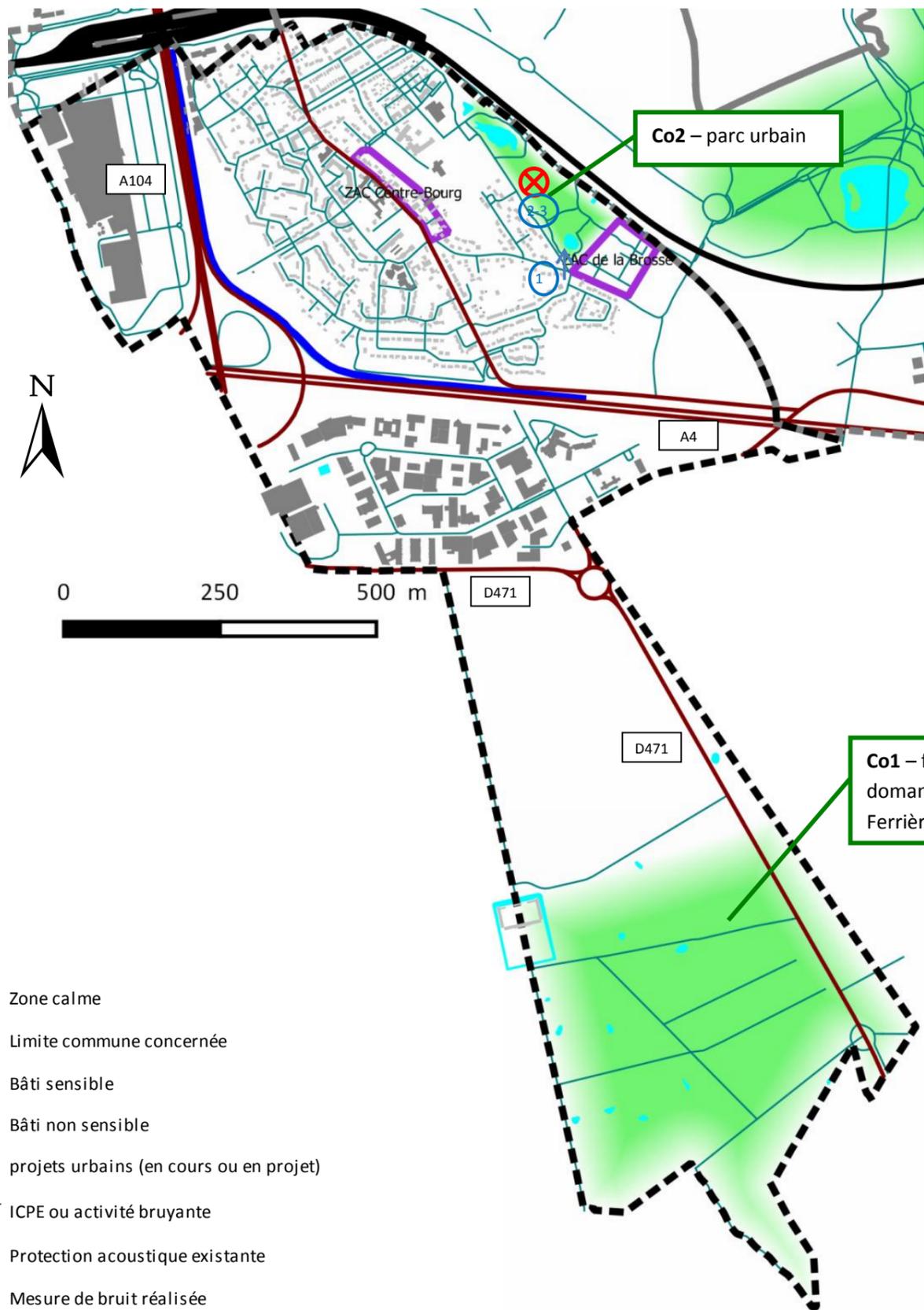
CB4



- Zone calme
- Limite commune concernée
- Bâti sensible
- Bâti non sensible
- projets urbains (en cours ou en projet)
- ICPE ou activité bruyante
- Protection acoustique existante
- ⊗ Mesure de bruit réalisée

n° zone	nom zone	cadre réglementaire	description de la zone	environnement sonore	conclusion
CB1	cueillette du Plessis/domaine de Fontenelle/Vallée de la Gondoire	incluse dans le PPEANP zones N et A du PLU	zone agricole et forêt, château de Fontenelle, aménagements de valorisation de la vallée de la Gondoire potager et marché du terroir	calme mais à surveiller après la mise en service de la déviation de la RD5	Un merlon en bordure de la déviation de la RD5 pourrait être à envisager
CB2	Bois de Chigny	incluse dans le PPEANP zone N du PLU	forêt avec quelques habitations	calme, bruit de forêts. Bruit des circulations routières sur la RD5Bb à proximité de cet axe	L'environnement sonore calme est en adéquation avec la volonté de préservation de la zone (sauf à proximité de la RD5B).
CB3	Espaces agricoles/Vallée de la Gondoire	incluse dans le PPEANP zones A et N du PLU	champs agricoles, aménagements de valorisation de la vallée de la Gondoire	environnement sonore calme	L'environnement sonore calme est en adéquation avec la volonté de préservation de la zone.
CB4	Bassins	zones N et AU du PLU. Inscrits en tant que "principe de plan d'eau régulateur"	3 plans d'eau	environnement sonore calme sauf en bordure des routes départementales	L'environnement sonore calme est en adéquation avec la volonté de préservation de la zone (sauf pour le bassin à proximité de la D231). Risque de nuisances de la future RD 5 à proximité du tracé.

Localisation des zones calmes - Commune de Collégien



Co1



Co2

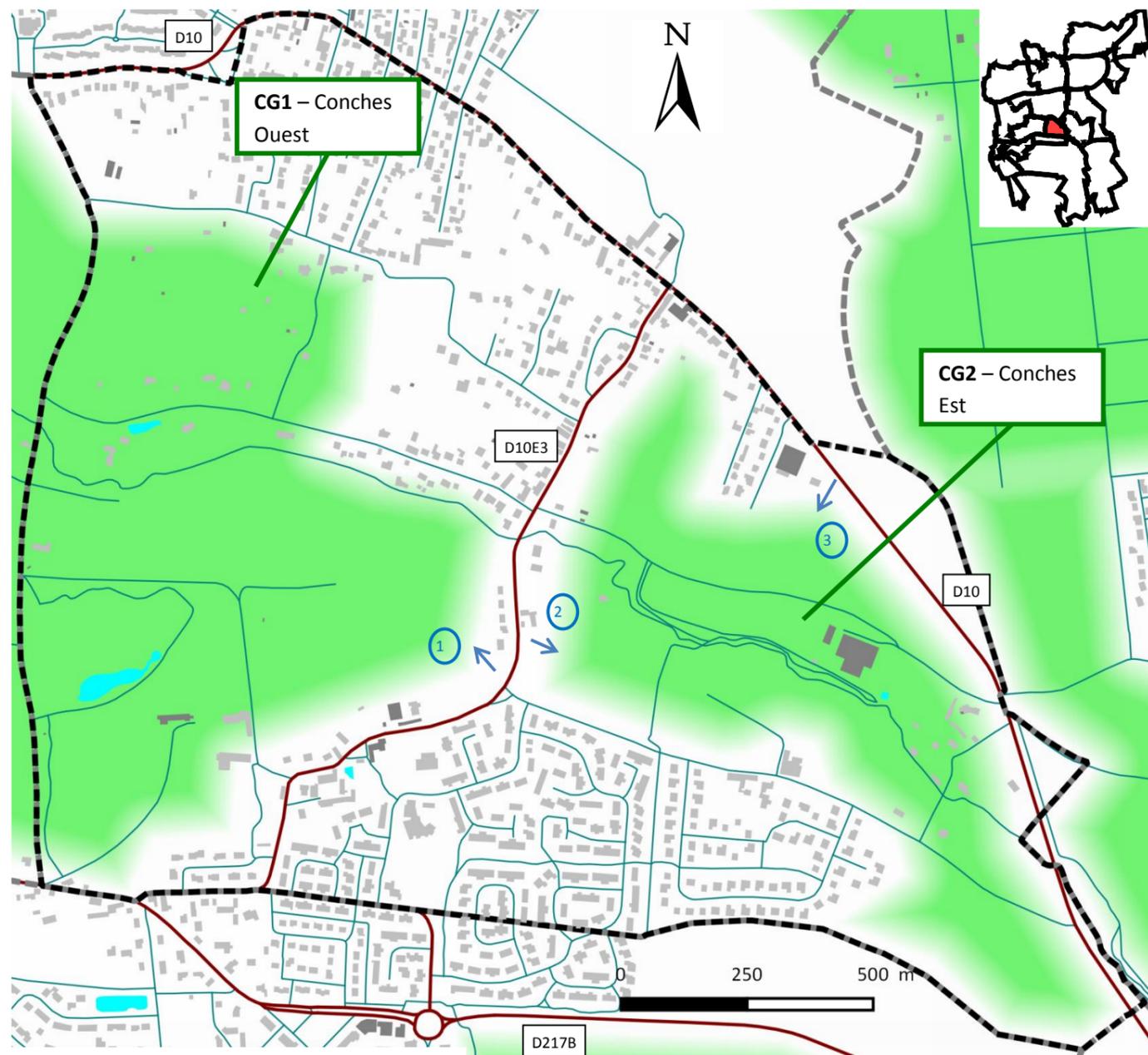


Co1 – forêt domaniale de Ferrières

- Zone calme
- Limite commune concernée
- Bâti sensible
- Bâti non sensible
- projets urbains (en cours ou en projet)
- ★ ICPE ou activité bruyante
- Protection acoustique existante
- ⊗ Mesure de bruit réalisée

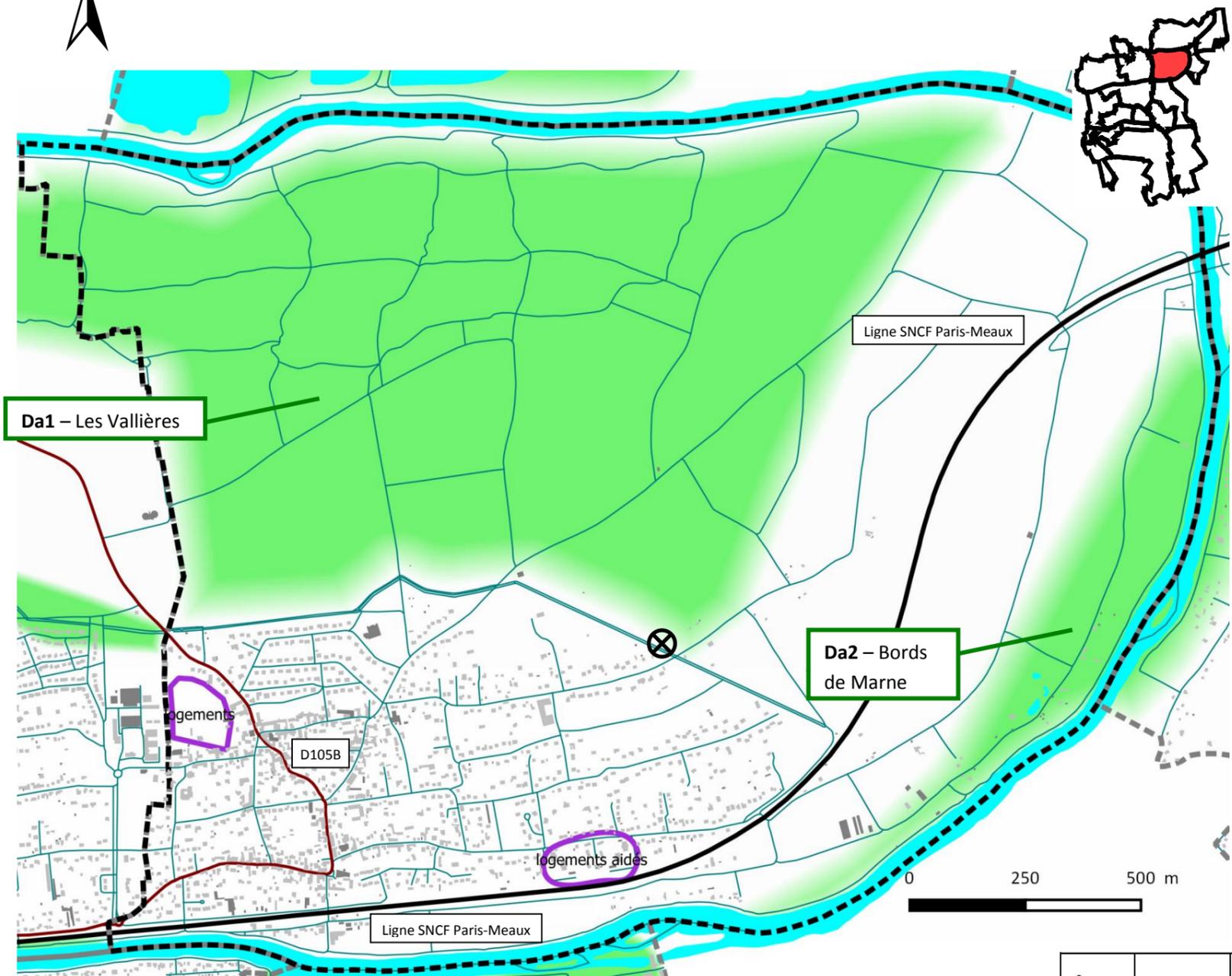
n° zone	nom zone	cadre réglementaire	description de la zone	environnement sonore	conclusion
Co1	forêt domaniale de Ferrières	incluse dans le PPEANP zone N dans le PLU + bois classé	forêt	calme, bruits de forêt	L'environnement sonore et la volonté de préservation de la zone sont en adéquation.
Co2	parc urbain	zone 1AUZn dans le PLU de 2006 (zone naturelle qui à terme accueillera un parc paysagé).	sentiers de promenade, parcours santé, bassin	rumeur de circulation routière nettement perceptible, passages de trains, chant des grillons environ 48-50 dB(A) (mesure vers 18h45)	Cadre agréable, rumeur de circulation peu élevée (mais prégnante)

Localisation des zones calmes - Commune de Conches-sur-Gondoire



n° zone	nom zone	cadre réglementaire	description de la zone	environnement sonore	conclusion
CG1	Conches Ouest	incluse dans le PPEANP	zones agricoles, espaces boisés, aménagements de valorisation de la vallée de la Gondoire... parc des Cèdres	très calme, pas de rumeur de circulation	Volonté de la commune de préserver l'environnement sonore calme existant
CG2	Conches Est	zone NDa dans le POS	zones agricoles, espaces boisés, aménagements de valorisation de la vallée de la Gondoire...		

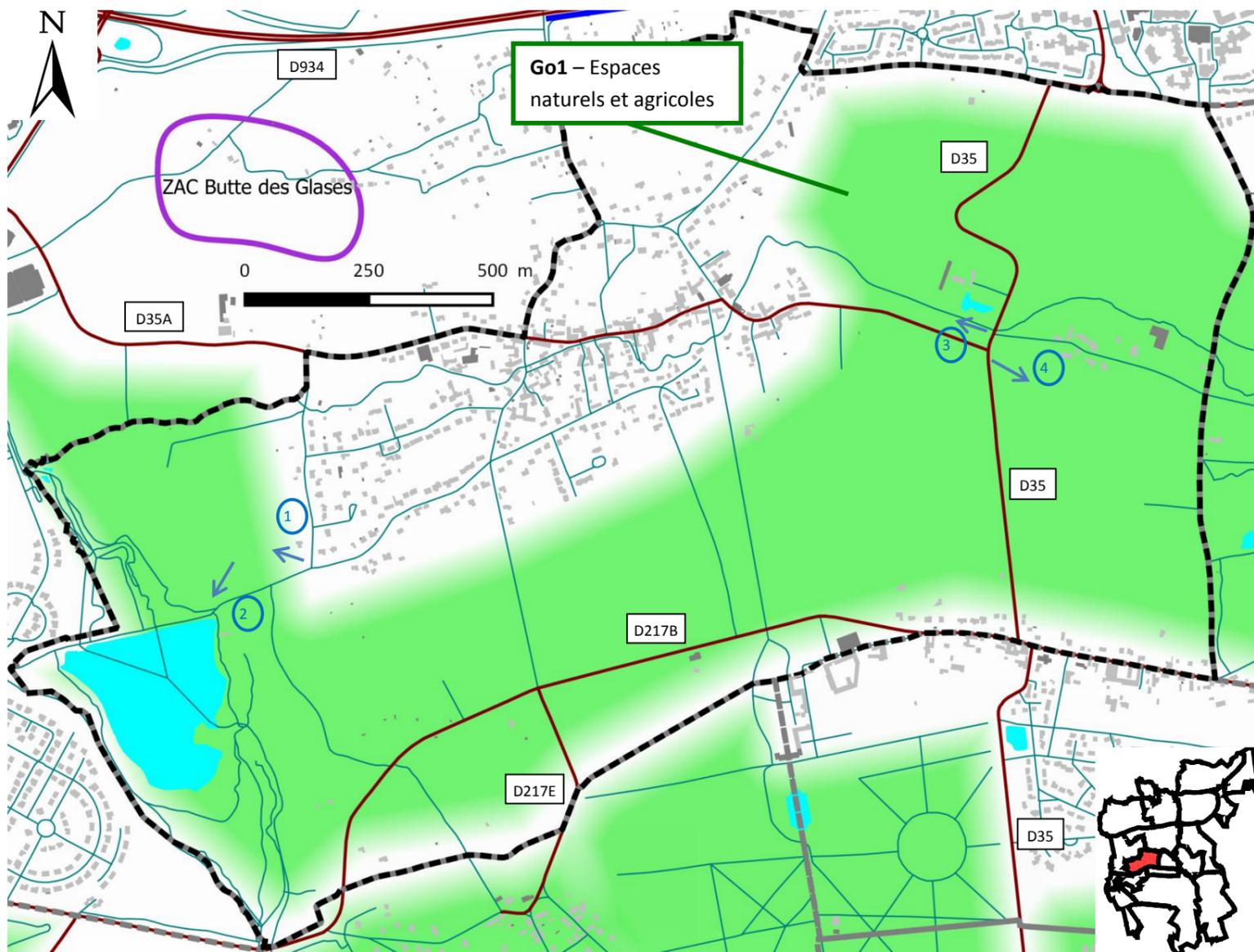
Localisation des zones calmes - Commune de Dampmart



- Zone calme
- Limite commune concernée
- Bâti sensible
- Bâti non sensible
- projets urbains (en cours ou en projet)
- ICPE ou activité bruyante
- Protection acoustique existante
- Mesure de bruit réalisée

n° zone	nom zone	cadre réglementaire	description de la zone	environnement sonore	conclusion
Da1	Les Vallières	incluse dans le PPEANP zones N et A dans le PLU zone natura 2000 bois des Vallières	forêt et espaces agricoles. Sentiers de promenade, notamment le long de la Dhuyz	environnement sonore calme, oiseaux, bruit d'avions. Environ 40 dB(A) (mesure vers 14h)	L'environnement sonore et la volonté de préservation de la zone sont en adéquation.
Da2	Bords de Marne	incluse dans le PPEANP zones N et A dans le PLU	espaces boisés et agricoles, bords de Marne, projet de valorisation des berges	environnement sonore calme, oiseaux	Attention cependant à la problématique quads, moto cross...

Localisation des zones calmes - Commune de Gouvernes



- Zone calme
- Limite commune concernée
- Bâti sensible
- Bâti non sensible
- projets urbains (en cours ou en projet)
- ★ ICPE ou activité bruyante
- Protection acoustique existante
- ⊗ Mesure de bruit réalisée

n° zone	nom zone	cadre réglementaire	description de la zone	environnement sonore	conclusion
Go1	Espaces naturels et agricoles	incluse dans le PPEANP	zones agricoles, espaces boisés, étang de la Loy, aménagements de valorisation de la vallée de la Gondoiree...	rumeur de circulation A104-D934 très prégnante	Volonté de la commune de préserver l'environnement sonore existant qui se dégrade depuis 20 ans avec l'augmentation du trafic routier

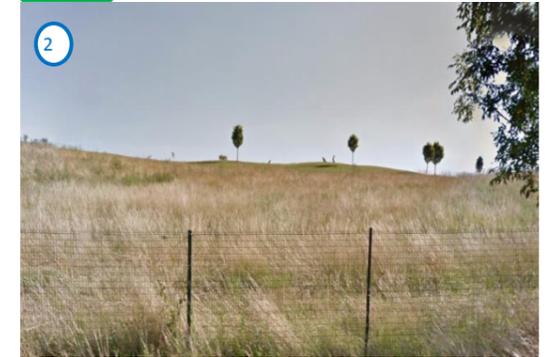
Localisation des zones calmes - Commune de Guermantes



Gu1



Gu2



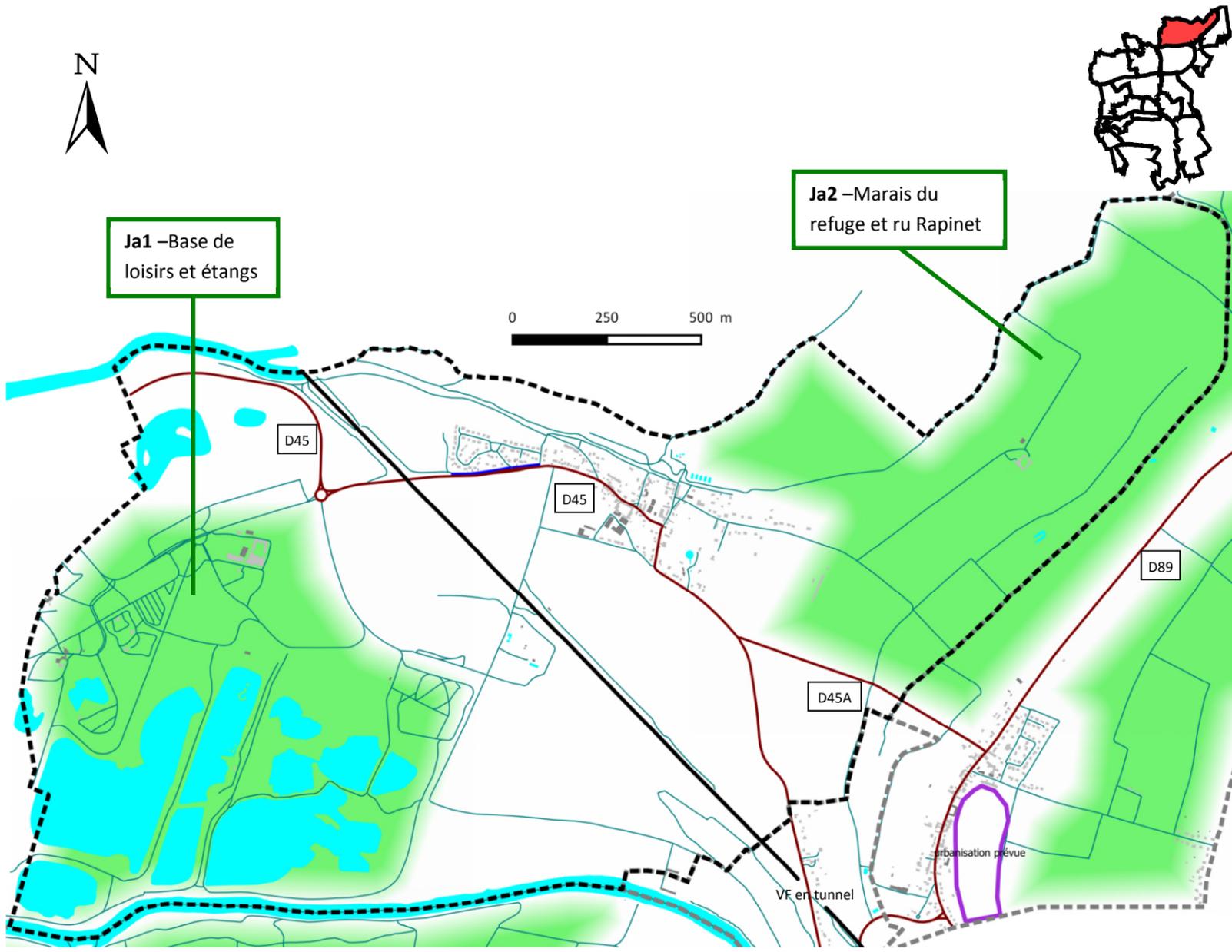
Gu2



- Zone calme
- Limite commune concernée
- Bâti sensible
- Bâti non sensible
- projets urbains (en cours ou en projet)
- ICPE ou activité bruyante
- Protection acoustique existante
- Mesure de bruit réalisée

n° zone	nom zone	cadre réglementaire	description de la zone	environnement sonore	conclusion
Gu1	parc du château de Guermantes	incluse dans le PPEANP	espaces boisés, château	environnement sonore calme	volonté de la commune de préserver l'environnement sonore calme existant
Gu2	golf de Bussy Guermantes	incluse dans le PPEANP	golf, bassins, habitations		

Localisation des zones calmes - Commune de Jablines



Ja1



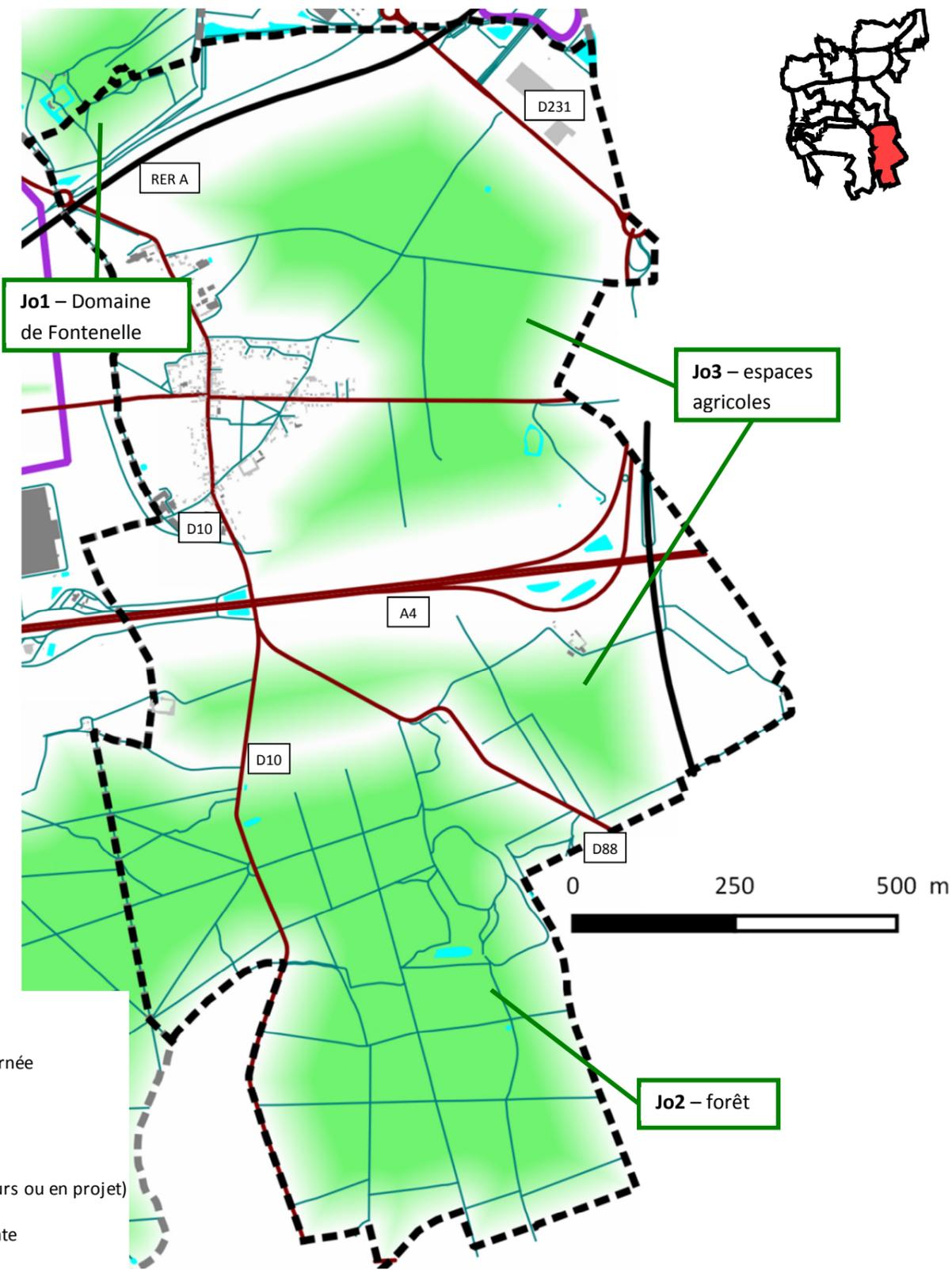
Ja2



- Zone calme
- Limite commune concernée
- Bâti sensible
- Bâti non sensible
- projets urbains (en cours ou en projet)
- ★ ICPE ou activité bruyante
- Protection acoustique existante
- ⊗ Mesure de bruit réalisée

n° zone	nom zone	cadre réglementaire	description de la zone	environnement sonore	conclusion
Ja1	Base de loisirs et étangs	incluse dans le PPEANP zone N du PLU	loisirs nautiques, baignade, plages, sentiers de promenade à pied et vélo, camping	bruits liés aux loisirs en saison	L'environnement sonore, les aménagements et l'usage sont en adéquation.
Ja2	Marais du refuge et ru Rapinet	incluse dans le PPEANP zones N et A du PLU	champs, ru du Rapinet	environnement sonore calme	volonté de la commune de préserver l'environnement sonore calme existant

Localisation des zones calmes - Commune de Jossigny



Jo1 – Domaine de Fontenelle

Jo3 – espaces agricoles

Jo2 – forêt

Jo1



Jo2



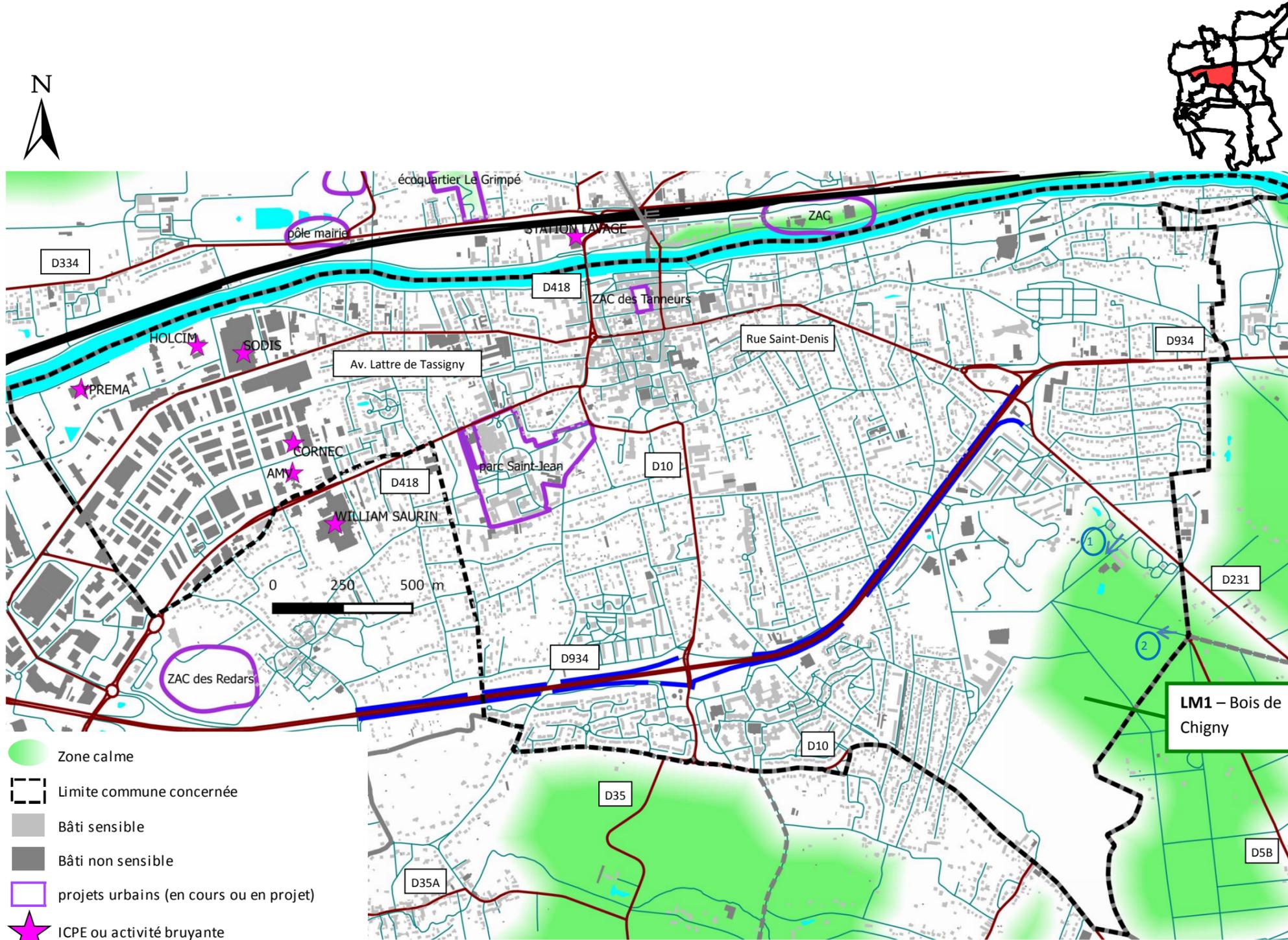
Jo3



- Zone calme
- Limite commune concernée
- Bâti sensible
- Bâti non sensible
- projets urbains (en cours ou en projet)
- ICPE ou activité bruyante
- Protection acoustique existante
- Mesure de bruit réalisée

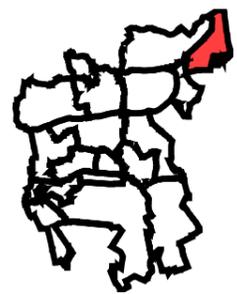
n° zone	nom zone	cadre réglementaire	description de la zone	environnement sonore	conclusion
Jo1	Domaine de Fontenelle	incluse dans le PPEANP	espace boisé	environnement sonore calme, hors passages de RER à proximité de la voie ferrée	environnement sonore calme de la commune à préserver
Jo2	forêt	incluse dans le PPEANP	espace boisé, sentiers de promenade	bruits de forêts, environnement sonore calme	
Jo3	espaces agricoles	incluse dans le PPEANP	champs agricoles	environnement sonore calme, rumeur de l'A4 suivant la direction du vent	

Localisation des zones calmes - Commune de Lagny-sur-Marne



n° zone	nom zone	cadre réglementaire	description de la zone	environnement sonore	conclusion
LM1	Bois de Chigny	incluse dans le PPEANP zone N du PLU, bois classé	zone boisée	calme, bruits de forêt	L'environnement sonore et la volonté de préservation de la zone sont en adéquation

Localisation des zones calmes - Commune de Lesches



Le1



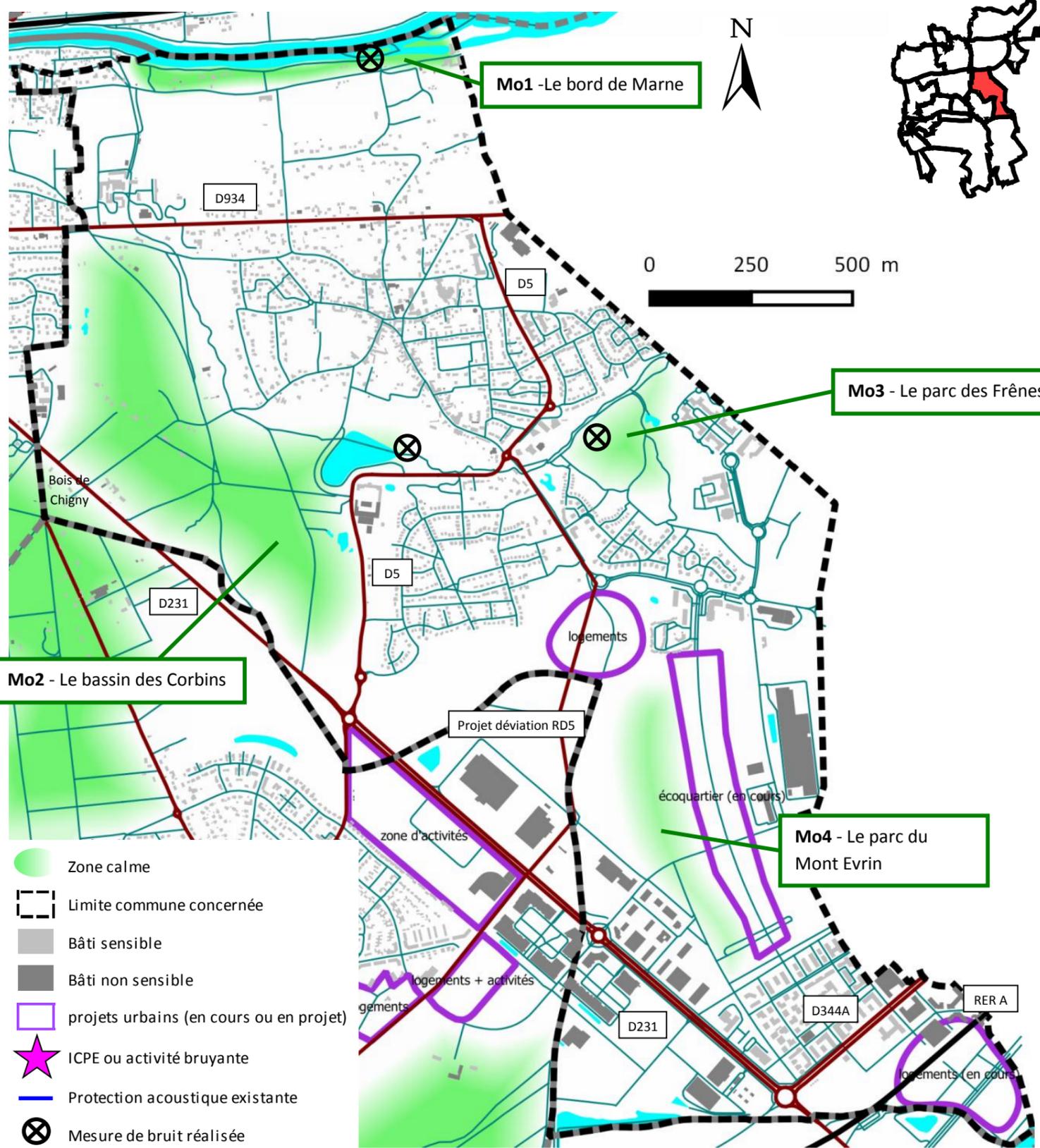
Le2



n° zone	nom zone	cadre réglementaire	description de la zone	environnement sonore	conclusion
Le1	Marais du Refuge	Natura 2000 pour protection des oiseaux, futur espace naturel sensible	espace agricole, bois, marais. Pas de chemin. Non utilisé par la population pour le moment projet du Département de développer l'accès au public	calme si on s'éloigne de la route départementale	L'environnement sonore de la zone est compatible a priori avec un aménagement de la zone. A étudier tout de même plus précisément par rapport à la propagation du bruit de la route départementale.
Le2	Espaces naturels et agricoles	incluse dans le PPEANP	forêt et champs agricoles	calme si on s'éloigne de la route départementale	Environnement sonore calme à préserver

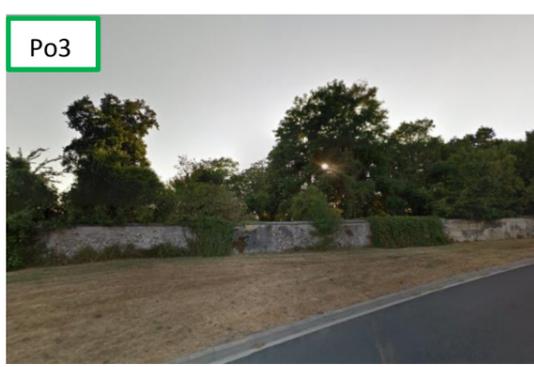
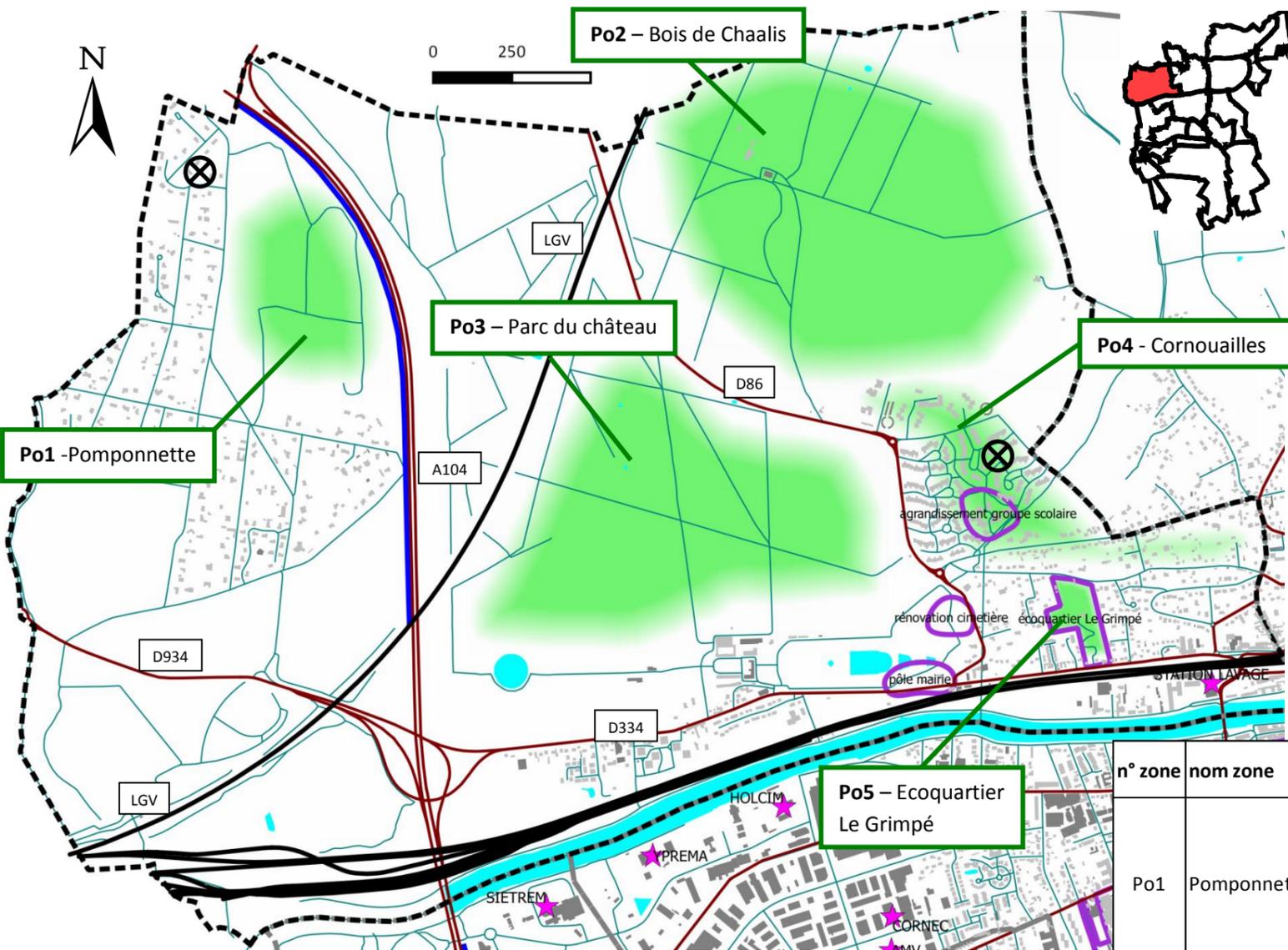
Avertisseurs sonores

Localisation des zones calmes - Commune de Montévrain



n° zone	nom zone	cadre réglementaire	description de la zone	environnement sonore	conclusion
Mo1	Bord de Marne	Inclus dans le PPEANP classement en zone N dans le PLU	Sentier existant en bordure de Marne, non aménagé, emprunté par coureurs, cyclistes, marcheurs... Volonté à terme d'aménagement du site en promenade.	Environnement calme. Chants d'oiseaux. Entre 35 et 40 dB(A) (mesure vers 9h30). Passages de train sur voie ferrée au nord perceptibles (entre 60 et 65 dB(A) au passage), non gênants pour un usage de promenade.	L'environnement sonore de la zone permet un usage de promenade qui reste à aménager.
Mo2	Bassin des Corbins et Bois de Chigny	Inclus dans le PPEANP classement en zones N et A dans le PLU	forêt, zones agricoles, bassin (avec activité pêche). Sentiers de promenade. Pas d'aménagement projeté autres que ceux existants au niveau du bassin.	Environnement calme. Chants d'oiseaux, bruits d'eau. Environ 42 dB(A) (mesure vers 9h45). Passages de voitures sur la RD5 et la RD231.	L'environnement sonore, les aménagements et l'usage sont en adéquation.
Mo3	Parc des Frênes	Inclus dans le PPEANP classement en zone N dans le PLU	Création du parc dans les années 90. Prairie, quelques arbres, sentiers de promenade (accessibles aux VTT), parcours faune-flore, aire de jeux...	Environnement calme. Chants d'oiseaux, bruits d'eau. Entre 35 et 40 dB(A) (mesure vers 10h). Quelques bruits de circulations routières lointaines.	L'environnement sonore, les aménagements et l'usage sont en adéquation.
Mo4	Parc du Mont Evrin	Ecoquartier du Val d'Europe. Classement en zone N dans le PLU	Création du parc depuis 2007. En cours d'aménagement dans le cadre de l'écoquartier. Jeux pour enfants.	parc protégé de l'avenue de la Société des Nations par les immeubles de l'écoquartier.	L'adéquation de l'environnement sonore aux usages sera à préciser lorsque l'écoquartier sera entièrement finalisé.

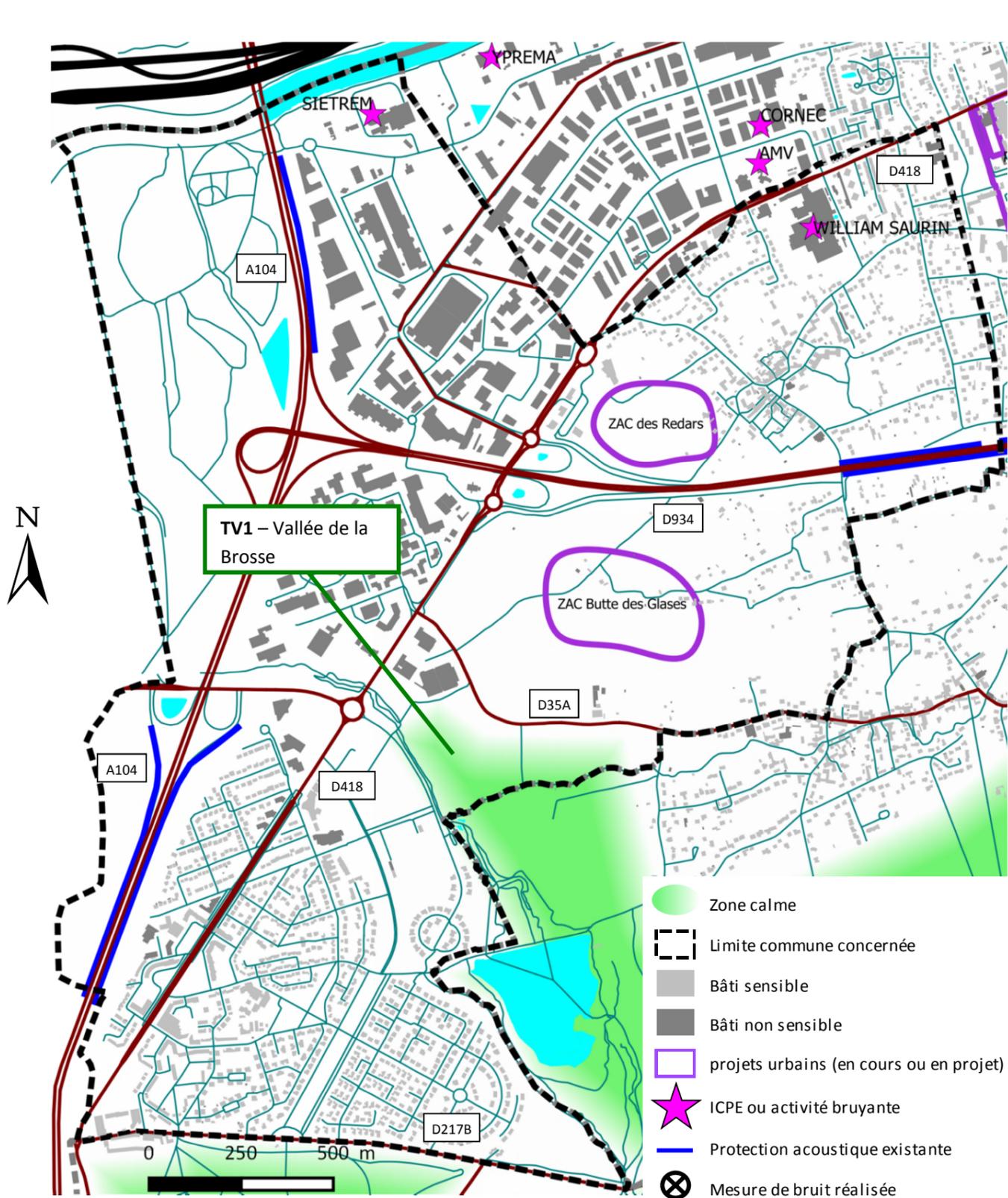
Localisation des zones calmes - Commune de Pomponne



n° zone	nom zone	cadre réglementaire	description de la zone	environnement sonore	conclusion
Po1	Pomponnette	inclus dans le PPEANP zone N et NI du PLU, bois classé une partie dans le secteur affecté par le bruit de l'A104	bois privé, projet de club hippique	calme mais rumeur A 104 (merlon existant) à environ 45 dB(A) (mesure vers 9h30)	L'environnement sonore de la zone est compatible avec l'implantation d'un projet de club hippique et les nouveaux bruits de l'activité permettront de masquer quelque peu le bruit de l'A104. Attention cependant à l'impact de ces bruits sur le voisinage.
Po2	Bois de Chaalis	inclus dans le PPEANP, zone N du PLU, bois classé	zone boisée, peu aménagée	calme, bruits de forêt	L'environnement sonore et la volonté de préservation de la zone sont en adéquation.
Po3	Parc du château	inclus dans le PPEANP	abrite la 4ème compagnie de CRS		A priori non impacté par bruit des transports, mais non accessible
Po4	Cornouailles	zones Ns, UBa et UBb du PLU	habitat pavillonnaire, foyer d'accueil médicalisé, stade. En bordure de la commune de Thorigny-sur-Marne	très calme, cris d'enfants pendant récréation. Rumeur A104 mais peu marquée. Environ 41 dB(A) (mesure vers 9h45)	Volonté de la commune de préserver l'ambiance calme de cette zone majoritairement pavillonnaire. Développement côté Thorigny à surveiller.
Po5	Ecoquartier Le Grimpé	zone UBd du PLU	projet d'écoquartier	environnement sonore calme sauf en partie sud (RD et voie ferrée)	Environnement sonore à intégrer dans le cadre du projet d'écoquartier : préservation de l'environnement sonore favorable en partie nord et prise en compte des nuisances de la voie ferrée et de la RD en partie sud

- Zone calme
- Limite commune concernée
- Bâti sensible
- Bâti non sensible
- projets urbains (en cours ou en projet)
- ICPE ou activité bruyante
- Protection acoustique existante
- Mesure de bruit réalisée

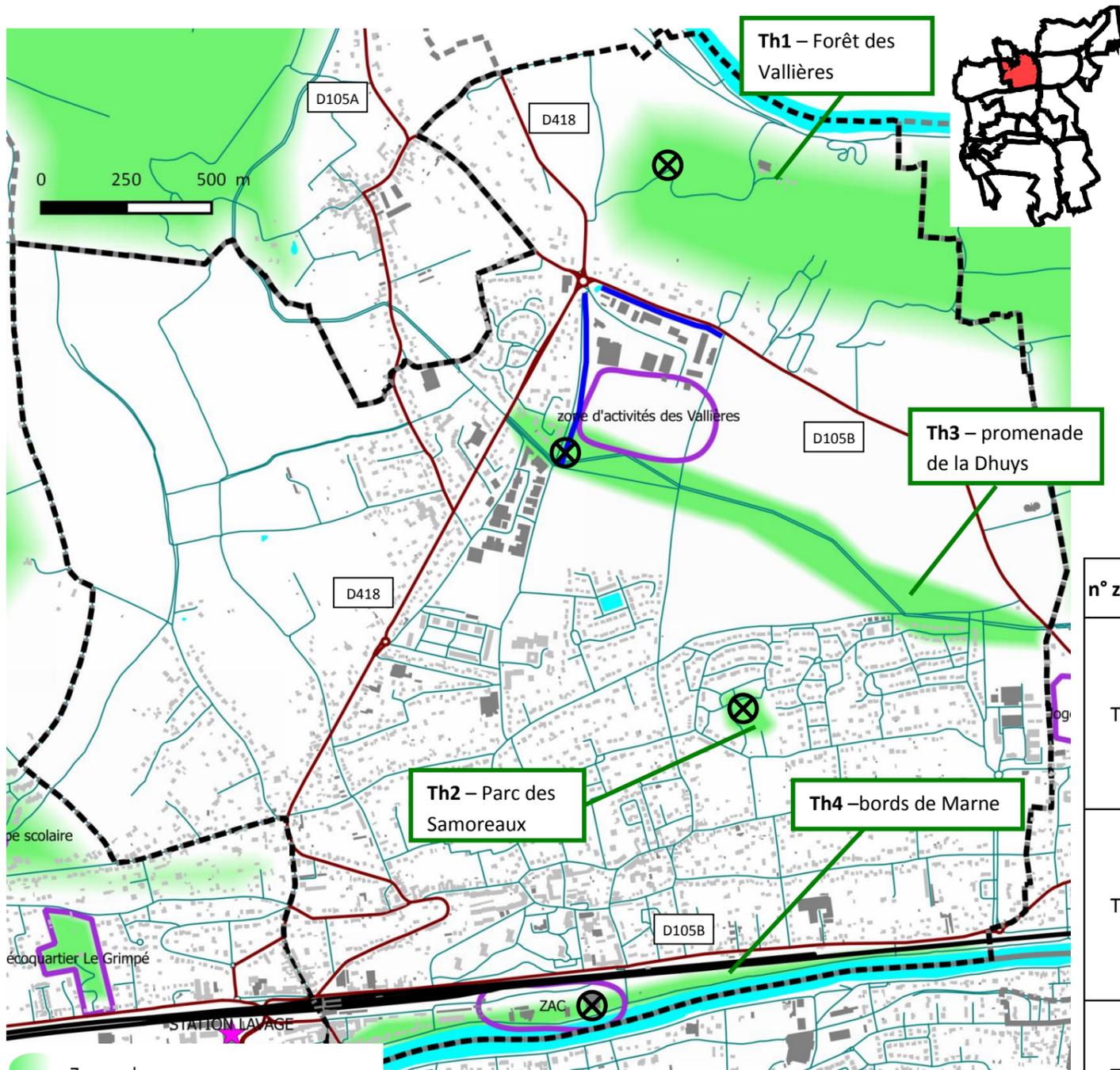
Localisation des zones calmes - Commune de Saint-Thibault-des-Vignes



- Zone calme
- Limite commune concernée
- Bâti sensible
- Bâti non sensible
- projets urbains (en cours ou en projet)
- ICPE ou activité bruyante
- Protection acoustique existante
- X Mesure de bruit réalisée

n° zone	nom zone	cadre réglementaire	description de la zone	environnement sonore	conclusion
TV1	Vallée de la Gondoire	incluse dans le PPEANP	aménagements de valorisation de la vallée de la Gondoire	rumeur de circulation de l'A104	La rumeur de circulation routière peut être plus ou moins prégnante suivant la direction du vent

Localisation des zones calmes - Commune de Thorigny-sur-Marne



- Zone calme
- Limite commune concernée
- Bâti sensible
- Bâti non sensible
- projets urbains (en cours ou en projet)
- ICPE ou activité bruyante
- Protection acoustique existante
- X Mesure de bruit réalisée



n° zone	nom zone	cadre réglementaire	description de la zone	environnement sonore	conclusion
Th1	forêt des vallières	incluse dans le PPEANP, Natura 2000	forêt, quelques chemins mais pas très aménagés	le bruit routier diminue à mesure que l'on s'enfonce dans la forêt. Emergent alors bruits de pas, oiseaux... Très calme, environ 37-40 dB(A) (mesure vers 12h)	L'environnement sonore et la volonté de préservation de la zone sont en adéquation. Attention cependant à la problématique quads, moto cross...
Th2	parc des Samoreaux		parc récréatif au milieu d'une zone pavillonnaire, très vert, arboré. Aménagements de type bancs, poubelles...	très calme, oiseaux, environ 38 dB(A) (mesure vers 12h30)	L'environnement sonore, les aménagements et l'usage sont en adéquation.
Th3	promenade de la Dhuyz	incluse dans le PPEANP	promenade le long de la Dhuyz. Parcours santé, bancs...	calme, un peu de bruit industriel. Environ 37 à 40 dB(A) (mesure vers 11h30)	L'environnement sonore, les aménagements et l'usage sont en adéquation. Attention cependant à la problématique quads, moto cross...
Th4	bords de Marne	incluse dans le PPEANP	bordure de Marne, gens qui se promènent, piqueniquent sur les Berges	rumeur circulation routière + passages de trains. Environ 50 dB(A) (mesure vers 13h). Sensation de calme avec la présence visuelle de l'eau.	L'environnement sonore, même si marqué par le bruit d'infrastructures de transport, reste en adéquation avec l'usage.